

Des Chinois par centaines à La Rochelle en 1919¹

Pour pallier la pénurie de bras dans les usines et les champs, suite à la mobilisation massive des soldats, le gouvernement français décide de recruter à partir de 1915 des travailleurs un peu partout dans ses colonies et ses zones d'influence. La Chine, pays vaste et démographiquement important en est une cible privilégiée. Les gouvernements anglais² et français traitent en collaboration avec le gouvernement chinois sur la base d'un accord permettant la venue en France 150000 volontaires. La France recrute elle-même la main d'œuvre dont elle a besoin principalement dans la province de Shantoung, au nord-est de la Chine. Les travailleurs chinois, âgés de vingt à quarante ans, recrutés par la France arrivent dans le port de Marseille où ils sont pris en charge par le service des Travailleurs coloniaux. À leur arrivée, les Chinois passent une visite médicale et on leur rase le crâne. Chaque travailleur est affublé d'un matricule permettant de l'identifier au cours de son contrat.



3B01

Entre 1914 et 1918, pour la défense nationale, le port de La Pallice est le théâtre d'un brassement de main-d'œuvre intercontinentale. Après le départ des prisonniers de guerre en 1919, 434 chinois fréquentent les établissements rochelais et séjournent dans un camp au sud du port
(le port, la veille de la Grande Guerre, coll. privée).

La réquisition des travailleurs dits « coloniaux »

Au port de La Rochelle-La Pallice, la main d'œuvre est loin d'être suffisante entre 1914 et 1918 sur les quais et dans les usines travaillant pour la Défense nationale. Le recours au travail des prisonniers de guerre, 2000 à partir de 1916, permet cependant une activité normale. Depuis le déclenchement de la guerre, le mouvement des marchandises a considérablement augmenté passant de 955 861 tonnes en 1914 à 1 688 645 tonnes en 1918. En janvier 1919, le chef d'exploitation du port prévoyant qu'au départ des prisonniers allemands la main d'œuvre allait devenir insuffisante, demande à la Chambre de commerce de La Rochelle de vouloir bien accepter la gérance d'un camp de travailleurs coloniaux. Soutenue par les entrepreneurs de déchargement et les industriels de La Rochelle, la Chambre de commerce décide alors de demander 500 dockers coloniaux. Après l'expérience malheureuse de l'emploi de travailleurs kabyles en 1915, la Chambre souhaite des travailleurs chinois. L'emploi réussi de travailleurs chinois par les établissements Delaunay-Belleville motive encore plus cette décision. Cette entreprise qui succède aux Chantiers de La Pallice en emploie 124 depuis 1917 dans ses ateliers de construction.

¹ Les principales sources concernant l'existence d'un camp chinois se trouvent dans le fonds de la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle dans un carton intitulé « Camp chinois » et dans les procès-verbaux de l'institution consulaire conservés aux Archives Départementales de la Charente-Maritime.

² Summerskill, Michael. « China, on the western front, Britain's Chinese work force », *The First World War*, London, 1982, 236 p. Ouvrage référence sur l'histoire et les conditions d'emploi des travailleurs chinois recrutés par le Royaume-Uni.

Un contrat signé le 4 mars 1919 entre la Chambre de commerce de La Rochelle et le service des Travailleurs coloniaux de France, est établi sur la base de 500 Chinois. Un cahier des charges reprend les clauses et conditions relatives de l'utilisation de la main d'œuvre. Il énonce en une dizaine de points tous les éléments indispensables pour une bonne gestion des travailleurs (dispositions générales, durée du travail, salaires en espèces, prestation en nature, maladie, décès, accidents du travail, retraites ouvrières, interprètes, contrôle, retrait et remplacement d'ouvriers). Le contrat mentionne un salaire journalier minimum de 5 francs pour une journée de travail de 10 heures. Cependant, comme les ouvriers chinois sont logés et nourris, ils ne sont en fait payés que 3 francs.

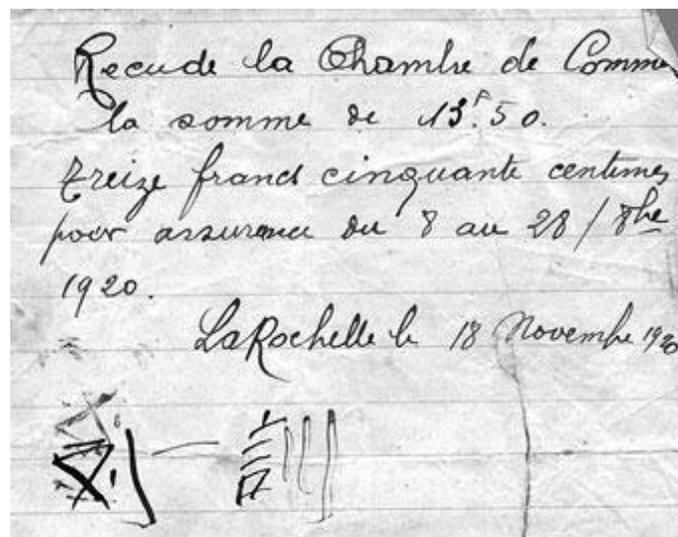
325 Chinois arrivent à la mi-février. Le groupe est complété en mars pour monter jusqu'à 434 hommes. On aménage un nouveau camp, rue Champlain, au sud du bassin de La Pallice à proximité du camp des prisonniers de guerre. La direction intérieure du camp est assurée par une dizaine de militaires du service des Travailleurs coloniaux.

La Chambre de commerce de La Rochelle assure la perception des salaires et l'alimentation des travailleurs. Le cadre alimentaire de l'ouvrier chinois se compose contractuellement de 100 grammes de riz, 1 kg d'un mélange de farine brute de froment et de sorgho destiné à la fabrication du pain chinois, 180 g de viande ou poisson frais, 230 g de légumes verts ou 60 g de légumes secs, 15 g de thé, 15 g de graisse et 15 g de sel. Les rations doivent être peu copieuses car de nombreux Chinois se plaignent de ne pas être suffisamment nourris. On essaie alors d'améliorer l'ordinaire comme on peut. Après un appel d'offres, les eaux grasses du camp sont concédées à un fermier à condition qu'il nourrisse deux petits cochons du 1^{er} mars au 31 août, date à laquelle ils appartiendront aux Chinois qui en disposeront pour quelques fêtes. Les eaux de la cuisine seront accordées à partir du 1^{er} septembre 1919 à Maurice Breton en échange de deux cochons d'un poids minimum de 80 kg qu'il livrera pour le nouvel an chinois en février 1920.

La gestion du travail des Chinois à La Rochelle-Pallice

Le camp ne doit pas être déficitaire et doit absolument s'autofinancer. La Chambre de commerce cède ces travailleurs chinois aux entreprises pour 10 francs par jour et par homme puis 11 francs et 12 francs en novembre 1920. La répartition analytique se décompose comme suit : salaire 3 francs, alimentation 3,30 francs, logement 0,25 franc, assurance décès 0,25 franc, chômage 0,50 franc, matériel 0,20 franc, administration 0,35 franc, réserve 0,15 franc, assurance accident ou augmentation salaire 0,50 franc, redevance à l'État 1,50 franc. Certaines sociétés souhaitent récompenser les travailleurs chinois méritants. L'entrepreneur les gratifie alors d'un jeton dont la valeur ne doit pas excéder 1 franc par jour.

Au cours des années 1919 et 1920, le travail devient de moins en moins soutenu avec le retour des civils de plus en plus nombreux. La Chambre de commerce demande à diverses reprises le renvoi sur le dépôt de Marseille d'un certain nombre de travailleurs évitant ainsi au maximum les risques de chômage. De 434 hommes, le groupe est réduit à 130 Chinois en 1920. Le retour à la vie civile des hommes mobilisés et des prisonniers rend la situation des Chinois précaire. Ils ne sont en fait que les remplaçants d'une main d'œuvre française à qui on donne la préférence. Les 68 derniers ouvriers chinois prennent la direction de Marseille le 4 mars 1921.



3B02

Reçu d'un travailleur chinois sachant écrire car les signatures sont extrêmement rares. La grande majorité des travailleurs est illettrée. (AD Charente-Maritime, cote 41ETP941).

proposent une structure pour le moins identique. À La Rochelle, les incidents et les brimades envers cette population asiatique ne sont pas rares. Ce n'est pas non plus une violence uniquement ciblée car toutes les populations étrangères, qu'elles soient kabyles, marocaines ou italiennes, sont victimes de gestes et d'actes xénophobes. Dans la nuit du 28 au 29 novembre 1920, un feu se déclare dans une case où est entreposé du matériel divers. Dans son rapport, le commandant du groupement, relate les circonstances et qu' « *il y a lieu de tenir compte que les travailleurs chinois sont forts peu aimés des ouvriers dockers contre lesquels j'ai dû souvent intervenir auprès du commissaire de police pour faire cesser des actes de brutalité bien regrettables et indignes d'hommes civilisés. Enfin, au cours de l'incendie, quelques femmes qui étaient placées dans le champ situé à l'est du camp manifestent bruyamment leur satisfaction de voir le feu dévorer la case et tout ce qu'elle renfermait* ». Concluant, il se demande « *si l'incendie doit être attribué à l'imprudence de quelqu'un qui voulait passer la nuit dans cette case ou à la malveillance d'une main criminelle* ».

Le commandant du camp fait son possible pour les protéger et leur assurer une certaine tranquillité. Sur son initiative et avec l'accord des employeurs, un congé est accordé aux Chinois à l'occasion du nouvel an chinois le 20 février 1920. L'ordinaire est amélioré ce jour-là, de même que lors de la fête nationale chinoise du 10 octobre. Cette concession à la culture chinoise ne peut néanmoins faire oublier combien l'incompréhension était grande à l'égard de ce peuple lointain.

Le dimanche 20 juillet 1919, on découvre dans un fossé, le corps du Chinois Oueng Tcheng Pong, âgé de trente-quatre ans, la gorge ouverte. Le chinois succombe dans la nuit à l'hôpital Saint- Louis de La Rochelle. La victime, très considérée de ses chefs et de ses camarades, réalisait des économies pour ses deux enfants et ses vieux parents en Chine. Il est inhumé le mardi dans le cimetière de Saint-Éloi, au milieu d'une nombreuse assistance chinoise. Ces brimades envers cette communauté asiatique se retrouve partout où des travailleurs chinois ont séjourné.³

Dans la région Poitou-Charentes, d'autres camps et groupements de travailleurs coloniaux ont existé durant la Première Guerre mondiale sur l'exemple du camp de La Pallice. On peut citer celui des travailleurs indochinois à Angoulême. L'histoire de ces ouvriers est aujourd'hui oubliée de tous. Leur vie, partout où ils sont passés dans une France en guerre ou en reconstruction, aura été celle de bêtes de somme, exposés à la solitude et à l'injustice dans un pays occidental à mille lieues de leur propre culture.

Pourtant, au même titre que tous les hommes mobilisés au sein de l'empire français et que tous les autres travailleurs coloniaux, algériens, tunisiens ou indochinois, ces travailleurs chinois ont, par leurs efforts, participé à la victoire du pays. À La Rochelle, les Chinois ne sont restés que deux ans mais leur travail a permis au port de La Pallice et à ses industries de continuer une activité économique normale pendant cette période trouble au sortir du premier conflit mondial.

Le dernier chinois disparaît à cent-cinq ans à La Rochelle

La très grande majorité des travailleurs coloniaux rentre en Chine au terme du contrat. Cependant, certains, en se mariant avec une Française, sont à l'origine de la première implantation chinoise en France. Ces ouvriers chinois ont refusé de partir afin de rester en France car malgré tout la misère, la faim y étaient peut être moins pénibles et que l'amour y était au rendez-vous. C'est le cas de Wouei Cheng Tchou, né en 1896 dans la province du Jiangsu (au nord de Shanghai). Arrivé en France en 1916, il est muté en 1919 dans un groupement à Thouars (79). Il y rencontre Baptistine Resh et décide alors de rester en France. En 1921, il devient Jean Tchou Wouei Cheng et travaille à l'usine du Phospho-Guano à La Rochelle. Il obtient la nationalité française à la fin des années 1920. Son unique fils, Jean, meurt pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale. Jean Tchou est fier de devenir le doyen des Rochelais et décède en 2002 à l'âge de cent cinq ans sans jamais retourner dans le pays qui l'a vu naître. Ainsi disparaissait le dernier témoin de ces Chinois venus en Europe lors de la Première Guerre mondiale.

³ Barras, Michel, *Histoire de l'Arsenal de Roanne*, Lyon, Édition lyonnaise d'art et d'histoire, 1998, 350 p., pp.69-73. Marcilloux, Patrice, « *Les Chinois pillards, voleurs et assassins ou la grande peur du travailleur colonial, 1918-1919. Les relations franco-chinoises au XX^e siècle et leurs antécédents* », études recueillies par Laurent Césari et Denis Varaschin, Arras, Artois Presses Université, 2002, 290 p., pp.129-156. Article décrivant les conditions d'emploi des travailleurs chinois par le Service des travaux de première urgence (STPU) dans le département du Pas-de-Calais en 1919.

Reçu de la chambre de Commerce
la somme de de treize francs (13⁵)
pour prime d'assurance du 19 Janvier
au 29 Janvier 1921



3B04

Sous le contrôle des troupes coloniales, la majorité des travailleurs coloniaux rentre en Chine au terme de leur contrat, d'une durée en général de cinq ans.
Les travailleurs chinois apposent leurs empreintes digitales en guise de signature.

(AD Charente-Maritime, cote 41ETP941)

Christophe Bertaud

Ancien archiviste de la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle, je me suis trouvé un jour en face d'une liasse de documents ficelée et intitulée « Camp Chinois ». Après une première lecture rapide, il y avait une masse d'informations concernant la nourriture et la gestion d'un camp de travailleurs mais je n'arrivais pas à intégrer ces informations dans un cadre général. Quelque temps après ma découverte, un reportage télévisé sur les 40 000 travailleurs chinois de la Grande Guerre ainsi qu'un article local sur le doyen rochelais qui était d'origine chinoise ont tissé des liens avec les ressources documentaires en ma possession. Je me suis alors passionné pour cette histoire locale et nationale des aventures de ces travailleurs chinois envoyés partout en France au gré des demandes des industriels en manque de main d'œuvre.